Envoyé en préfecture le 20/08/2026
Reçu en préfecture le 20/08/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260820-DP_2026_41-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° DP-2026-41

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 donnant délégation au Président pour prendre toute décision relative aux conventions de servitude conclues avec les opérateurs de réseaux ou les fournisseurs d'énergie ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté exerce la compétence en matière de développement économique et assure notamment l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques ;

Considérant que, dans le cadre du projet d'extension du magasin ALDI situé sur la zone d'activités économiques de Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne, Bretagne Porte de Loire Communauté a conclu une convention de servitude avec ENEDIS afin de permettre la réalisation des travaux de raccordement électrique nécessaires à l'exploitation de l'établissement ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette convention de servitude par la signature d'un acte authentique sollicité par l'office notarial ;

DECIDE

Article 1 :
D'autoriser la signature de l'acte authentique de servitude destiné à régulariser la convention de servitude conclue avec ENEDIS dans le cadre de l'extension du magasin ALDI sur la zone d'activités économiques de Château-Gaillard à Bain-de-Bretagne.

Article 2 :
De signer l'ensemble des documents nécessaires à la formalisation de cet acte authentique auprès de l'office notarial.

A Bain-de-Bretagne, le 20/08/2026

Pour le président empêché,
BLOUIN Soazic
2ème Vice-Présidente de Bretagne Porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE